



BARÈME D'HONORAIRES

A compter du 1^{er} février 2026

LAFORÊT SAS CALCIFER IMMOBILIER au capital de 10 000€
38 rue de Vaugirard 75006 PARIS - RCS 993 776 863 Paris APE 6831Z
Tel : 01.43.54.47.00 - E-mail : mpantaleon@lafortet.com

Ventes

PRIX DE VENTE

Jusqu'à 100 000 €	_____	10 % - minimum forfaitaire de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 300 000 €	_____	7 %
De 300 001 € à 600 000 €	_____	6 %
A partir de 600 001 €	_____	5 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Location

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

A la charge du Locataire :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 12 € TTC/m² de surface habitable

Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC/m² de surface habitable

A la charge du Bailleur :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail, Etat des lieux d'entrée et Entremise-négociation : Un mois de loyer Charges Comprises TTC

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels, Commerciaux et hors Loi 89 :

25% HT du loyer annuel, soit 30% TTC à la charge du locataire

Gestion locative

Honoraires de gestion :

Pack Compta 4,5% HT du loyer annuel, soit 5,4% TTC à la charge du bailleur

Pack Classique 6% HT du loyer annuel, soit 7,2% TTC à la charge du bailleur

Pack Privilège 7% HT du loyer annuel, soit 8,4% TTC à la charge du bailleur

Syndic de copropriété

Honoraires annuels :

210 € HT soit 252€ TTC par lot de copropriété

Avec un minimum de 3 500€ HT soit 4 200 TTC par copropriété

N° TVA intra-communautaire : FR02993776863 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte(s) professionnelle(s)

n°CPI750120160000000033 délivrée(s) par la CCI de Paris – Activité(s) : Transaction, Gestion et Syndic Garantie financière Gestion 110 000€

GALIAN-SMABTP - 89 rue La Boétie - 75008 Paris : NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS AUTRE QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.